

, dessus ; mais que celle-ci ne fit que lui répondre  
, fierement que c'étoit à elle seule qu'appartenoit la  
, souveraineté de cet Etat.

XIII. *Lorraine.* Les Dames de Saint Pierre à Metz  
ayant voulu disputer le droit qu'ont les Ducs de  
Lorraine de nommer à la première Prébende qui  
vient à vaquer dans leur Chapitre à chaque nouveau  
Regne , & s'opposer par conséquent à la nomination  
faite en dernier lieu par Son Altesse Royale Madam  
e , dont nous avons fait mention ailleurs \* cette  
Princesse a fait faire la dessus des rémontrances au  
Roi de France, qui ont eu leur effet ; Sa Majesté  
ayant confirmé ce Privilege anciennement établi , &  
ordonné même que le choix de la Demoiselle de  
Ligneville de l'illustre Branche des Comtes d'Audri-  
court , pour la Prébende vacante , seroit mainte-  
nu , & le tout notifié à ces Dames ; ce que l'on  
aprend avoir été fait par Mr. de Creil, Intendant  
dudit Metz , & Commissaire pour le Roi en cette  
partie.

## A R T I C L E. V.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considéra-  
ble en ALLEMAGNE & en TUR-  
QUIE depuis le mois dernier.*

I. **V**ienne. L'affaire de la succession du Duché  
de Deux Ponts est encore en l'état où nous  
la laissons le mois dernier ; il n'y a même que  
très-peu d'apparence qu'elle soit si-tôt décidée, quoi-  
que divers Ministres la sollicitent toujours fortement  
en faveur de l'un & de l'autre des Princes que nous  
avons nommés. Mr. Crantz , l'un des Conseillers  
du Comte de Hanau , qui s'intéresse pour le Prince  
de

\* Voyez *Octobre 1731. page 269.*